

LES AFFAIRES STAVISKY

À défaut d'être ministre d'Instruction, il n'a pas encore procédé à l'interrogatoire du plus grand nombre des membres des sociétés d'administration des sociétés créées par Stavisky et notamment de celui de M. Fontenay, président du conseil d'administration de la caisse autonome des grands travaux et règlements internationaux, qui avait accepté de conserver ses fonctions, malgré les avertissements qu'il avait été donné de divers côtés et en particulier par le ministre des Affaires étrangères.

La commission considère que les interrogatoires et perquisitions risquent d'être d'autant moins efficaces qu'ils se font plus attendre et qu'ils ne sont pas accompagnés immédiatement, dans les cas où cela est nécessaire, d'une inculpation.

Des talons de chèques ont été retrouvés chez le général Bardi de Fourtou

Des différentes opérations de justice effectuées au sujet de l'affaire Stavisky la perquisition qui eut lieu au domicile du général Bardi de Fourtou peut être considérée comme une des plus importantes, tant par la personnalité de celui chez qui elle était faite que par les découvertes qui ont été susceptibles d'avoir été faites aux enquêteurs.

Dès 1924, le général Bardi de Fourtou lui venait de passer au cadre de réserve, journal sur son activité en affaires financières. En 1925, il traita en relations avec Stavisky. Celui-ci, à ce moment, était à la tête de la Compagnie foncière d'entreprises générales de travaux publics, 28, place Saint-Georges.

Le général Bardi de Fourtou occupa dans cette société le poste d'administrateur-délégué. Peu à peu d'ailleurs, Stavisky l'avait intéressé à plusieurs autres de ses entreprises et affaires.

Ces jours derniers, la commission d'enquête parlementaire, émise du rôle joué par le général Bardi de Fourtou auprès de Stavisky, avait demandé au garde des sceaux d'examiner à nouveau le dossier de l'affaire Stavisky et de rechercher si le général Bardi de Fourtou n'avait pas été en contact avec Stavisky, et si, en particulier, il n'avait pas été en possession de chèques.

Une protestation de M. Chipot

M. Chipot a pris la parole à la réunion de la commission d'enquête parlementaire sur les affaires Stavisky. M. Chipot a adressé à M. Guernut une protestation qu'il lui a demandée de communiquer à la Commission :

« J'affirme de la façon la plus formelle que je n'ai jamais eu, ni titre personnel, soit en raison de mes fonctions, le moindre contact direct ou indirect avec Stavisky, et que, par conséquent, je n'ai jamais eu connaissance de l'affaire Stavisky, et si en était autrement, je n'aurais pas la lâcheté de me dérober comme certains. »

Le lendemain, M. Chipot, demande à être entendu par la Commission d'enquête afin de faire justice des allégations dont il a été l'objet.

Une Compagnie d'Assurances demande à l'État de lui rembourser les bons de Bayonne qu'elle a souscrits

On annonce au ministère du travail que la compagnie d'assurances « La Cité », a adressé au Gouvernement, par l'intermédiaire du ministre du Travail, une enquête visant au remboursement par l'État d'une somme de 2 millions de francs que la compagnie avait placés en bons du Crédit municipal de Bayonne.

La requête expose que ce sont les deux lettres de M. Dalimier, par lesquelles le ministre rappela à la compagnie d'assurances qu'elle pouvait souscrire aux « missions des Crédits municipaux », notamment à celles du Crédit de Bayonne qui ont déterminé la société à effectuer un tel placement.

Au conseil du cabinet de jeudi, M. Adrien Marquet a saisi ses collègues du Gouvernement de la requête de « La Cité ». Le conseil a confié à M. Marquet le soin de transmettre la requête de la compagnie au garde des sceaux et au ministre des finances pour qu'ils lui donnent la suite qu'elle comporte.

Le sénateur Puis entendu par le juge d'instruction

M. Ordonneau, juge d'instruction, a entendu, hier après midi, M. Auguste Puis, sénateur du Tarn-et-Garonne, qui connaît Stavisky et dont la déposition avait été recueillie, il y a quelques jours, par la commission d'enquête parlementaire.

Une lettre de M^{lle} Galmot à M. Henriot

Mme Vve Galmot a adressé à M. Philippe Henriot, une lettre dans laquelle elle écrit notamment :

« Despité par la justice de mon pays et ayant éprouvé tout ce que j'avais de courage et d'énergie, je n'étais plus qu'une malheureuse femme qui ne vivait que pour adoucir les dernières années d'un enfant malade, et dont le vol de son argent et de son honneur me rendait la vie insupportable. »

M. Liever, commissaire spécial de Boulogne, doit revenir de Londres aujourd'hui

Revenant de Londres, M. Liever, commissaire spécial de Boulogne, doit arriver aujourd'hui à Boulogne. Il est attendu par le juge d'instruction de la ville. On croit qu'il gagnera directement Paris, afin d'aller donner quelques renseignements intéressants à l'affaire Stavisky, en ce qui concerne le rôle de Homagnino à Londres, et l'affaire d'espionnage.

A LA COMMISSION STAVISKY

L'audition de M. Odin, sénateur

La commission d'enquête sur les affaires Stavisky a entendu, sur sa demande, M. Jean Odin, sénateur, au sujet de ses démarches nombreuses qu'il aurait faites, notamment au ministère des affaires étrangères, et en particulier, sur la signature d'un mandat de comparution en faveur de son oncle, le général Bardi de Fourtou.

Les sœurs de M^{lle} Hérél se constituent partie civile

M^{lle} Darmon, avocat à la Cour de Paris, a été constituée partie civile entre les mains du juge d'instruction au nom de Mme Léontine Ribert. Vve Gaston Portebouche, domiciliée au Havre et de Mlle Gabrielle Ribert, domiciliée à Bruxelles, les deux sœurs de M^{lle} Hérél.

Elles protestent contre les assertions représentant M^{lle} Hérél comme menant une vie débauchée. Elles prétendent qu'elle avait un vie excellent. M^{lle} Darmon est assisté par M^{lle} Vankeerdeken du barreau de Bruxelles. Tous deux ont demandé d'être entendus par le juge d'instruction, et ont demandé la constitution de la loi de défense sociale qui enlèverait à la Cour d'Assises l'assassin et sa maîtresse, s'ils étaient reconnus auteurs d'un crime.

LE PROBLÈME DU DESARMEMENT

LA RÉPONSE FRANÇAISE AU MÉMORANDUM ANGLAIS

Elle considère la rentrée de l'Allemagne à la S.D.N. comme une condition essentielle de la signature d'une convention sur les armements

On a publié, hier, le résumé officiel du mémorandum français du 17 mars 1934, en réponse au mémorandum britannique du 29 janvier sur le désarmement.

Le Gouvernement français constate d'abord que les deux gouvernements sont d'accord sur le but à atteindre, à savoir : la réduction des armements de la force. La France a, spontanément, donné à son organisation militaire un caractère essentiellement défensif, et les réserves ne peuvent pas jouer un rôle immédiat, elle a unilatéralement, de 1920 à 1932, réduit de 66 % la durée du service militaire, de 50 % le nombre de ses divisions, de 25 % ses effectifs, et, de juin 1932 à juin 1933, diminué de 2 milliards et demi ses crédits de défense nationale.

Le mémorandum britannique déclare qu'une reconnaissance des points de vue de la France et de l'Allemagne est la condition essentielle d'un accord général.

Le Gouvernement français ne pense pas que l'argument pour demander à la France de réduire ses armements, et de fixer des limites sur lesquelles les trois gouvernements s'étaient entendus à Genève le 14 octobre 1933, le Gouvernement britannique ne puisse admettre que le retrait de l'Allemagne de la S.D.N. puisse créer à l'Allemagne des droits nouveaux et opposer à la France des obligations nouvelles.

La France ne peut ni comprendre, ni admettre que l'exagération des prétentions de désarmement, formulées d'un côté, et les demandes de réduction d'armements de l'autre, puissent constituer une méthode, puisque dans l'ordre des armements aériens, le mémorandum du 29 janvier maintient, à titre provisoire, l'interdiction faite aux États désarmés par les traités de paix de posséder une aéronautique militaire. Le Gouvernement français adhère sans réserve à ce point de vue.

Au contraire, il fait toutes réserves sur la demande du Gouvernement allemand qui revendique sans délai un chiffre de 300.000 hommes pour son armée régulière (avec les matériels correspondants) sans exclure une partie actuelle de cette armée. L'acceptation de ce réarmement aurait pour effet de renier et de ruiner le principe de désarmement qui est exprimé dans le pacte de la S.D.N. et qui est la base à la conférence du désarmement.

La réponse française ajoute qu'il est indispensable que les puissances puissent constater l'existence des engagements pris et reconnus, et de leur incombance de redresser sans délai les infractions, par tous les moyens de pression nécessaires. Cette solidarité devrait être la base de la confiance mutuelle et de l'agression.

En dernière analyse c'est toujours à la S.D.N. qu'il faut revenir, car elle demeure la seule organisation susceptible de garantir une garantie collective de la paix.

Dans cet esprit, le Gouvernement français s'est félicité de voir le Gouvernement britannique faire de la rentrée de l'Allemagne à la S.D.N. une condition essentielle de la signature d'une convention sur les armements.

L'Allemagne ne saurait donner de meilleure garantie à l'équilibre du monde que son retour à la communauté des États.

LA SITUATION DE LA BANQUE BELGE DU TRAVAIL CAUSÉ DE VIVES INQUIÉTUDES

LE "SCANDALE" DE LA MUTUALITÉ DU NORD

La réponse de M. V. DEGOUY, Président de l'U. D. à M. Saint-Quentin, Président de l'Union Valenciennoise

Nous avons publié, il y a quelques jours une lettre adressée par M. Jean Saint-Quentin, président de l'Union Mutualité de l'arrondissement de Valenciennes et administrateur de l'Union Départementale, à M. le président de l'U. D.

Par cette lettre, M. J. Saint-Quentin et les trois délégués du Valenciennais au Conseil de l'U. D., manifestaient leur décision de se désolidariser de la gestion. Ils souhaitaient également que l'on désigne une sorte de syndic chargé d'établir un bilan sincère, de redresser la comptabilité, de faire le point de la situation actuelle dans son ensemble pour permettre de liquider un passé plein d'obscurité.

M. Victor Degouy, président de l'U. D. des Sociétés de Secours Mutuels du Nord, nous communique la réponse qu'il adresse à M. J. Saint-Quentin.

Des agresseurs du gendarme d'Hérin ont été identifiés et seront interrogés

La place de SAINT-VAAST où se déroula la scène sanglante.

Nous avons relaté hier l'agression dont ont été victimes à Saint-Vaast-Haut, deux gendarmes de la brigade d'Hérin, MM. Droisy et Widauw.

On sait que M. Droisy, tombé à terre, fut durement malmené par une vingtaine d'agresseurs parmi lesquels se trouvaient, des conscrits qui, le matin même, avaient passé le conseil de révision à Valenciennes. Portement contusionné, M. Droisy fut étendu à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes.

Les bruits les plus divers ont circulé hier dans la région sur l'origine de cette scène de brutalité et les circonstances qui l'ont entourée.

Nous avons, en ce qui nous concerne, donné la version officielle des faits. Quelles que soient ces circonstances, il n'en reste pas moins vrai que les individus qui s'acharnèrent à frapper sur le militaire dans l'impossibilité de se défendre sont gravement coupables.

À la suite de l'enquête menée par M. le capitaine de gendarmerie Pierron, assisté de l'adjudant Verhaeghe, d'Anzin, on put établir l'identité de plusieurs individus qui ont pris part à l'affaire. Hier, au cours de la journée, les gendarmes d'Anzin ont poursuivi leurs recherches, mais ils n'ont pu rencontrer les individus suspectés, des conscrits, qui continuèrent la fête dans les communes voisines. On peut espérer que la journée d'aujourd'hui permettra de mener à bien les investigations, et à la suite de l'interrogatoire des jeunes conscrits, de faire toute la lumière sur cette affaire.

NOTRE ENQUÊTE A MOUSCRON

La ville de Mouscron, avec sa très nombreuse population ouvrière, possède une grande variété de sociétés de secours mutuels. Parmi elles, nous avons mentionné pendant de la coopérative « La Fraternelle ».

De chaque côté de la rue du Val sont groupés les immeubles de la coopérative : café, boulangerie, épicerie, boucherie, etc. Les locaux de la mutualité, du parti ouvrier, des syndicats et salle des fêtes.

Le nombre des déposants de la caisse d'épargne de « La Fraternelle » est assez imposant, et à la suite de bruits alarmistes, ceux-ci s'agitèrent et, dès mardi, vinrent assiéger de demandes de remboursement de leur épargne. M. le directeur de la coopérative, celui-ci se trouva étonné de l'impossibilité de faire face à un tel afflux de demandes, la coopérative ne possédant pas sur son compte en banque les sommes nécessaires. D'autres parties de capitaux sont bloquées et il faut le temps nécessaire pour les libérer. Bref, les dirigeants de la caisse durent remettre à l'ordre du jour les préoccupations, à quinze, les derniers.

Nous devons ajouter que ce mouvement de panique, qui s'était maintenu jusqu'à hier, a été calmé par la détermination de M. Droisy, qui a été ainsi rassuré.

La Cour a rendu un arrêt qui confirme le jugement d'Arras, dans toutes ses dispositions, soit les 4 mois de prison infligés au prévenu, soit les 30.000 francs de dommages-intérêts alloués à la veuve de la victime et les 30.000 fr. alloués à son enfant.

Un procès civil va maintenant suivre cette affaire, comme le garde Debouwer est intervenu en tant que tiers, l'intention d'appeler en garantie, comme civilement responsable, le propriétaire du bois et du baraquement où s'est déroulé le drame.

Diffamation à Béthune

Cyrille Lieurot avait été poursuivi devant le tribunal de Béthune, sur la plainte de M. Jacob, qui s'était jugé diffamé. En appel, la Cour déclare que le délit est annulé et qu'il y a prescription en ce qui concerne les dommages-intérêts.

Les accidents de la route

A HAILLOCOURT. — Albert Nowack, qui passait en auto à Haillocourt renversa le jeune Gaby, âgé de 5 ans, qui fut blessé.

Le tribunal de Béthune condamna l'automobiliste à 6 jours de prison, avec sursis, 100 fr. d'amende et à verser 20.000 francs de provision à la partie civile.

La Cour confirme les 6 jours de prison et 34 pour le prévenu et à un quart pour la partie civile. Sous cette réserve elle confirme le jugement.

A HAZEBROUCK. — M. Marcel Boidin, marchand ambulancier, se présentait à Calais, chez Mme Blondel, femme de 71 ans. Elle lui offrit des colliers et bibelots divers.

La dame Blondel eut le tort de montrer à son visiteur ses bijoux, et notamment une paire de boucles d'oreilles en or, d'une valeur de 700 francs. Elle fut surprise de voir que son visiteur, qui se présentait comme un marchand ambulancier, n'était autre que M. Boidin, qui avait été condamné par le tribunal de Calais pour avoir volé une paire de boucles d'oreilles, mais qu'elle les a échangées contre une montre.

Après plaidoirie de M. Maurice Reineche, la Cour ramène à 4 mois la peine dont tous les détails dans un précédent numéro.

C'est un nommé Georges Cailliet, 26 ans, originaire de Morsul, domicilié en dernier lieu 74, rue de l'Union, à Anziens. Il était sorti de prison le 30 mars.

LE PROGRAMME GÉNÉRAL DE LA FOIRE INTERNATIONALE DE LILLE

Le programme général de la Foire internationale de Lille, qui s'ouvrira le 31 mars, sera le suivant :

Le 31 mars, ouverture de la Foire à 15 h. Réception des voyageurs et représentants de commerce de la région du Nord.

Dimanche 1^{er} avril, journée d'inauguration et des maîtres.

Lundi 2 avril, journée colombophile ; à 15 h., réception des boulangers de la région du Nord en présence des représentants de la section de la boulangerie. Inauguration de la section.

Mardi 3, journée de la presse.

Mardi 4, réception des parlementaires belges.

Jeudi 5, journée coloniale. À 15 h. 30, réception des membres de la chambre syndicale des électriciens spécialistes de l'automobile.

Vendredi 6, journée de la T. S. F. ; journée de la Roumanie.

Samedi 7, journée des ingénieurs et techniciens de la métallurgie.

Dimanche 8, journée franco-belge, sous la présidence effective de M. Vancauwerster, ministre de l'Industrie, du Commerce et des classes moyennes de Belgique.

Mardi 9, journée du textile. À 10 h., réception de l'Association des ingénieurs commerciaux ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 10, journée du bâtiment.

Mardi 11, journée de la publicité et de la presse.

Mardi 12, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 13, journée de l'agriculture.

Mardi 14, journée de la publicité et de la presse.

Mardi 15, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 16, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 17, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 18, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 19, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 20, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 21, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 22, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 23, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 24, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 25, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 26, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 27, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 28, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 29, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 30, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

LE PROGRAMME GÉNÉRAL DE LA FOIRE INTERNATIONALE DE LILLE

Le programme général de la Foire internationale de Lille, qui s'ouvrira le 31 mars, sera le suivant :

Le 31 mars, ouverture de la Foire à 15 h. Réception des voyageurs et représentants de commerce de la région du Nord.

Dimanche 1^{er} avril, journée d'inauguration et des maîtres.

Lundi 2 avril, journée colombophile ; à 15 h., réception des boulangers de la région du Nord en présence des représentants de la section de la boulangerie. Inauguration de la section.

Mardi 3, journée de la presse.

Mardi 4, réception des parlementaires belges.

Jeudi 5, journée coloniale. À 15 h. 30, réception des membres de la chambre syndicale des électriciens spécialistes de l'automobile.

Vendredi 6, journée de la T. S. F. ; journée de la Roumanie.

Samedi 7, journée des ingénieurs et techniciens de la métallurgie.

Dimanche 8, journée franco-belge, sous la présidence effective de M. Vancauwerster, ministre de l'Industrie, du Commerce et des classes moyennes de Belgique.

Mardi 9, journée du textile. À 10 h., réception de l'Association des ingénieurs commerciaux ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 10, journée du bâtiment.

Mardi 11, journée de la publicité et de la presse.

Mardi 12, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 13, journée de l'agriculture.

Mardi 14, journée de la publicité et de la presse.

Mardi 15, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 16, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 17, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 18, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 19, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 20, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 21, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 22, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 23, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 24, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 25, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 26, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 27, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 28, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 29, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 30, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

LE PROGRAMME GÉNÉRAL DE LA FOIRE INTERNATIONALE DE LILLE

Le programme général de la Foire internationale de Lille, qui s'ouvrira le 31 mars, sera le suivant :

Le 31 mars, ouverture de la Foire à 15 h. Réception des voyageurs et représentants de commerce de la région du Nord.

Dimanche 1^{er} avril, journée d'inauguration et des maîtres.

Lundi 2 avril, journée colombophile ; à 15 h., réception des boulangers de la région du Nord en présence des représentants de la section de la boulangerie. Inauguration de la section.

Mardi 3, journée de la presse.

Mardi 4, réception des parlementaires belges.

Jeudi 5, journée coloniale. À 15 h. 30, réception des membres de la chambre syndicale des électriciens spécialistes de l'automobile.

Vendredi 6, journée de la T. S. F. ; journée de la Roumanie.

Samedi 7, journée des ingénieurs et techniciens de la métallurgie.

Dimanche 8, journée franco-belge, sous la présidence effective de M. Vancauwerster, ministre de l'Industrie, du Commerce et des classes moyennes de Belgique.

Mardi 9, journée du textile. À 10 h., réception de l'Association des ingénieurs commerciaux ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 10, journée du bâtiment.

Mardi 11, journée de la publicité et de la presse.

Mardi 12, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 13, journée de l'agriculture.

Mardi 14, journée de la publicité et de la presse.

Mardi 15, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 16, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 17, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 18, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 19, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 20, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 21, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 22, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 23, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 24, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 25, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 26, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 27, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 28, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 29, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 30, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

LE PROGRAMME GÉNÉRAL DE LA FOIRE INTERNATIONALE DE LILLE

Le programme général de la Foire internationale de Lille, qui s'ouvrira le 31 mars, sera le suivant :

Le 31 mars, ouverture de la Foire à 15 h. Réception des voyageurs et représentants de commerce de la région du Nord.

Dimanche 1^{er} avril, journée d'inauguration et des maîtres.

Lundi 2 avril, journée colombophile ; à 15 h., réception des boulangers de la région du Nord en présence des représentants de la section de la boulangerie. Inauguration de la section.

Mardi 3, journée de la presse.

Mardi 4, réception des parlementaires belges.

Jeudi 5, journée coloniale. À 15 h. 30, réception des membres de la chambre syndicale des électriciens spécialistes de l'automobile.

Vendredi 6, journée de la T. S. F. ; journée de la Roumanie.

Samedi 7, journée des ingénieurs et techniciens de la métallurgie.

Dimanche 8, journée franco-belge, sous la présidence effective de M. Vancauwerster, ministre de l'Industrie, du Commerce et des classes moyennes de Belgique.

Mardi 9, journée du textile. À 10 h., réception de l'Association des ingénieurs commerciaux ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 10, journée du bâtiment.

Mardi 11, journée de la publicité et de la presse.

Mardi 12, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 13, journée de l'agriculture.

Mardi 14, journée de la publicité et de la presse.

Mardi 15, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 16, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 17, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 18, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 19, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 20, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 21, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 22, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 23, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 24, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 25, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 26, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 27, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 28, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 29, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 30, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

LE PROGRAMME GÉNÉRAL DE LA FOIRE INTERNATIONALE DE LILLE

Le programme général de la Foire internationale de Lille, qui s'ouvrira le 31 mars, sera le suivant :

Le 31 mars, ouverture de la Foire à 15 h. Réception des voyageurs et représentants de commerce de la région du Nord.

Dimanche 1^{er} avril, journée d'inauguration et des maîtres.

Lundi 2 avril, journée colombophile ; à 15 h., réception des boulangers de la région du Nord en présence des représentants de la section de la boulangerie. Inauguration de la section.

Mardi 3, journée de la presse.

Mardi 4, réception des parlementaires belges.

Jeudi 5, journée coloniale. À 15 h. 30, réception des membres de la chambre syndicale des électriciens spécialistes de l'automobile.

Vendredi 6, journée de la T. S. F. ; journée de la Roumanie.

Samedi 7, journée des ingénieurs et techniciens de la métallurgie.

Dimanche 8, journée franco-belge, sous la présidence effective de M. Vancauwerster, ministre de l'Industrie, du Commerce et des classes moyennes de Belgique.

Mardi 9, journée du textile. À 10 h., réception de l'Association des ingénieurs commerciaux ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 10, journée du bâtiment.

Mardi 11, journée de la publicité et de la presse.

Mardi 12, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 13, journée de l'agriculture.

Mardi 14, journée de la publicité et de la presse.

Mardi 15, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 16, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 17, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 18, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 19, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 20, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 21, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 22, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 23, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 24, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 25, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 26, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 27, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 28, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 29, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 30, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

LE PROGRAMME GÉNÉRAL DE LA FOIRE INTERNATIONALE DE LILLE

Le programme général de la Foire internationale de Lille, qui s'ouvrira le 31 mars, sera le suivant :

Le 31 mars, ouverture de la Foire à 15 h. Réception des voyageurs et représentants de commerce de la région du Nord.

Dimanche 1^{er} avril, journée d'inauguration et des maîtres.

Lundi 2 avril, journée colombophile ; à 15 h., réception des boulangers de la région du Nord en présence des représentants de la section de la boulangerie. Inauguration de la section.

Mardi 3, journée de la presse.

Mardi 4, réception des parlementaires belges.

Jeudi 5, journée coloniale. À 15 h. 30, réception des membres de la chambre syndicale des électriciens spécialistes de l'automobile.

Vendredi 6, journée de la T. S. F. ; journée de la Roumanie.

Samedi 7, journée des ingénieurs et techniciens de la métallurgie.

Dimanche 8, journée franco-belge, sous la présidence effective de M. Vancauwerster, ministre de l'Industrie, du Commerce et des classes moyennes de Belgique.

Mardi 9, journée du textile. À 10 h., réception de l'Association des ingénieurs commerciaux ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 10, journée du bâtiment.

Mardi 11, journée de la publicité et de la presse.

Mardi 12, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 13, journée de l'agriculture.

Mardi 14, journée de la publicité et de la presse.

Mardi 15, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 16, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 17, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 18, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 19, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 20, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 21, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 22, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 23, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 24, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 25, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 26, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 27, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 28, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 29, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.

Mardi 30, journée de la boulangerie commerciale ; à 19 h. 30, banquet du « Vin de Bordeaux » dans la salle des fêtes.